

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

# La future politique commune des pêches

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Le groupe de l'artisanat salue l'approche du rapporteur consistant à aller au-delà des seuls aspects techniques de la PCP et à montrer tous les impacts de ses dispositions en termes économiques, sociaux et écologiques.

Le constat est très sombre et l'on pourrait même parler d'échec de la PCP qui a apporté peu de bénéfice à la préservation des ressources halieutiques mais a fragilisé, de façon considérable, le secteur de la pêche.

Pour le groupe de l'artisanat, la révision prévue en 2013 offre l'opportunité d'une réorientation de ses mesures, indispensable à la lumière des enseignements tirés de l'application de cette politique. À défaut, l'Europe prendrait un double risque : celui de voir disparaître peu à peu sa filière pêche, enjeu de taille pour la France où cette activité économique est capitale sur de nombreux territoires et celui également d'une dépendance exclusive aux importations pour satisfaire l'alimentation des Européens.

À l'évidence, la pêche et donc la PCP, consistant à gérer une ressource naturelle et non à organiser une production, nécessite une nouvelle approche de la Commission européenne.

Plusieurs éléments ont incité le groupe de l'artisanat à voter favorablement cet avis. D'une part, l'importance accordée à la pêche côtière et artisanale, avec les nombreuses activités qu'elle génère et qui contribuent au maillage économique de proximité comme à l'attractivité touristique, d'autre part, la prise en compte du contexte d'internationalisation de la pêche et de globalisation du marché, avec l'hétérogénéité des modèles sociaux et économiques.

À cet égard, doit être combattue, comme le fait l'avis, la proposition de la Commission d'un système de quotas de pêche commercialisables. Cela mènerait à la disparition de la pêche artisanale et des nombreux emplois qu'elle induit. De même, l'objectif du « zéro rejet » porterait un coup fatal aux pêcheurs, alors que leurs équipements ne sont globalement pas en capacité de répondre à cette contrainte ; la proposition de mesures adaptées selon les embarquements et modulées selon les espèces, est au contraire plus réaliste.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avis formule donc un certain nombre de propositions pragmatiques, de nature à répondre aux priorités de la PCP, sans sacrifier les pêcheurs, mais en les associant à ses objectifs. Les pêcheurs doivent en effet être encouragés à des pratiques de pêche durable, par des aides adaptées à leurs besoins d'investissements et de modernisation de leurs équipements. En contrepartie, par le biais d'une structuration professionnelle à l'échelle de l'Europe, les pêcheurs doivent être responsabilisés à travers des engagements concrets d'évolution de leurs pratiques.

L'avis fait également des propositions innovantes comme le développement de labels certifiant des produits issus d'une pêche européenne durable et garantissant leur traçabilité. Cette démarche doit s'accompagner d'une sensibilisation des consommateurs aux poissons de saison et de proximité, à l'image de l'action menée par l'Union nationale de la poissonnerie française. Ainsi, le volontarisme des professionnels en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, et l'incitation à une consommation plus durable, peut créer un cercle vertueux.

Enfin, le groupe de l'artisanat salue la vision prospective de l'avis dans sa proposition de développer une aquaculture raisonnée, comme solution alternative.

S'agissant des conditions de travail difficiles des pêcheurs, le groupe de l'artisanat tient à souligner que leur nécessaire amélioration dépendra d'abord de l'adoption de mesures de la PCP plus adaptées aux réalités du secteur, d'application proportionnée et progressive et associant véritablement les parties prenantes.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.